

Pourquoi un PLU ?

Il y a bien longtemps, l'homme utilisait des grottes et autres anfractuosités des roches pour s'abriter des éléments naturels et des animaux sauvages. Au moyen âge, les habitations se sont regroupées autour des châteaux forts pour assurer la défense. Plus tard, l'homme moderne s'est installé à proximité des sources d'énergie avant de s'organiser en village. Au XXème siècle, l'habitat, aidé par le développement des moyens de transport, a commencé à se disperser, donnant l'illusion que l'espace était une denrée inépuisable.

Aujourd'hui, alors que nous serons 9 milliards d'habitants sur notre planète à l'horizon 2050, il faut organiser l'économie d'espace si l'on veut nourrir cette population. A titre d'illustration, 1000 à 1200 hectares de terrain agricole disparaissent chaque année en Isère sous les infrastructures, les équipements, les lotissements... A ce rythme, et rapporté à l'échelle des 100 départements français, tout l'espace de 10 à 12 millions d'hectares de terre agricole sera bétonné dans un siècle. Il faudra bien, qu'on le veuille ou non, ici et ailleurs, endiguer le phénomène d'étalement urbain.

Fort de ce constat, le législateur a mis en place un dispositif réglementaire pour aider les collectivités à maîtriser la consommation d'espace : loi SRU (solidarité et renouvellement urbain - 1999), UH (urbanisme et habitat - 2002), SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale approuvé en décembre 2007)... Le PLU, en cours de mise en place sur votre commune, devra respecter ces contraintes et devra répondre à toute une série de questions dont la pertinence ne peut échapper à personne, il en va de l'avenir de notre territoire pour les décennies à venir :

- > Combien souhaitons-nous, mais surtout combien pouvons nous accueillir d'habitants dans notre commune à l'horizon 2015/2020, c'est-à-dire demain ou après-demain ?
- > Combien d'enfants sommes nous capables d'accueillir dans nos écoles, dans nos crèches, chez nos assistantes maternelles ... ?
- > Quels emplois sommes-nous en capacité de proposer aux nouveaux habitants ?
- > Quels sont les enjeux locaux en terme d'équilibre de l'habitat ?
- > Quels sont les équipements publics d'infrastructures ou de superstructures à créer ? où doivent-ils être réalisés ? quel foncier la commune doit-elle acquérir ? Quels moyens avons-nous pour cela ? Sur quelles aides extérieures pouvons-nous compter ?
- > Souhaitons-nous conserver à notre commune une vocation agricole en préservant des espaces pour l'agriculture ?
- > Quels espaces naturels souhaitons-nous préserver sur notre territoire ?
- > Où localiser l'urbanisation ? sous quelles formes ? (densité, prescription architecturale ...).

Nous devons, également, nous interroger sur la capacité de nos réseaux (eaux potables, eaux usées, eaux pluviales, électricité, téléphone, sécurité de la desserte routière, défense incendie ...) pour optimiser les secteurs de notre commune qu'il sera le plus opportun d'urbaniser, à défaut de quoi la commune devra, avec vos impôts, être en capacité d'assumer les renforcements.

Quand on a répondu à toutes ces questions et qu'en plus, le SCOT nous fixe un objectif de 5700 à 5800 habitants aux Avenières en 2020, on comprendra aisément qu'il convient de réduire et concentrer les zones constructibles. La démarche n'est certes pas populaire. Mais le rôle de l' élu est-il de faire plaisir ou de prévoir l'avenir ?

Le PLU permettra d'éviter les constructions au coup par coup et d'éviter d'entendre ensuite : « il me faut un lampadaire, je n'ai pas de trottoir, la route est trop étroite, les véhicules roulent trop vite, les ralentisseurs que vous avez faits sont trop bruyants », et j'en passe.

Vous le constatez, la mise en place d'un PLU est un **outil de développement** pour notre commune. C'est également un vrai outil d'aménagement du territoire, soucieux de l'intérêt collectif. Contrairement au POS, le PLU ne peut, **en aucun cas, être une distribution de droit à construire.**

Le Maire, Gilbert Mergoud.

Où en est le PLU ?

